

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le douze novembre deux mille quinze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 05/11/2015

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS** : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAINT, Catherine CELESTIN, Roger CLEDAT, Estelle DELMOND, Paul DUCHEZ, Dominique GILLES, Alain GONZALES, Claudine LAFOREST, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Xavier NOUHAUD, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

**EXCUSES** : Jean-Claude DECOUT (a donné pouvoir à Jean-Pierre NEXON), Arlette DEMAR (a donné pouvoir à Pierre LANGLADE), Camille DUDOGNON (a donné pouvoir à Sylvette CHADELAUD), Michel LE BRAS (a donné pouvoir à Jean-Louis BREGAINT), Dominique MARQUET.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

### 2015-124 : OFFICE DE TOURISME – GESTION DE SERVICE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Par délibérations, le Conseil Communautaire a approuvé la création d'un Service de l'Office de Tourisme de Noblat (2008-111), a décidé que ce service serait géré directement par la Communauté de Communes de Noblat, a précisé que ce service est un service public administratif, a décidé de créer une régie dotée de l'autonomie financière (2008-112) ainsi qu'un budget annexe spécifique à ce service (2008-113).

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'abroger les délibérations précitées et demande au Conseil Communautaire de créer une régie simple pour que la Communauté de Communes de Noblat gère directement ce service public administratif de l'Office de Tourisme de Noblat et de créer un budget annexe, sous l'instruction comptable M 14, spécifique à ce service de l'Office de Tourisme de Noblat dans la continuité de celui existant.

### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

**Abroge** les délibérations n°2008-112 adoptant son mode de gestion, n°2008-113 créant le budget annexe et n°2009-11 mettant en place le conseil d'Exploitation.

**Crée** une régie simple pour que la Communauté de Communes de Noblat gère directement ce service public administratif de l'Office de Tourisme.

**Crée** un budget annexe rattaché au budget principal, sous l'instruction comptable M 14, spécifique à ce service de l'Office de Tourisme dans la continuité de celui existant.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 13 novembre 2015

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 02.12.2015

Publié ou notifié

Le : 27.11.2015.

Le Président,  
  
Alain DARBON

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** OFFICE DE TOURISME - GESTION DE SERVICE

---

**Date de transmission de l'acte :** 02/12/2015

**Date de réception de l'accusé de réception :** 02/12/2015

---

**Numéro de l'acte :** 2015-124 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20151112-2015-124-DE

---

**Date de décision :** 12/11/2015

**Acte transmis par :** Alain DARBON

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes